

Lettre aux porteurs de parts de l'OPC ADN DYNAMIC (FR0011829159)

Paris, le 04/07/2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement ADN DYNAMIC (FR0011829159), géré par la société de gestion Erasmus Gestion.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et la composition des actifs, ainsi que le calcul de la commission de surperformance.

Actuellement, le fonds s'expose aux différents marchés (actions, obligations, monétaires) de tous secteurs et toutes capitalisations en investissant à hauteur de **90% minimum de son actif net dans des parts ou actions d'OPC et à titre accessoire (10% maximum de son actif net) en titres vifs**.

Aussi, l'objectif du fonds est d'atteindre une **performance annuelle supérieure à 5%** nets de frais de gestion, une commission variable égale à 15% de la performance supérieure à cet objectif est prélevée.

A l'avenir, le fonds recherchera en permanence des opportunités de marché et restera flexible sur l'ensemble du portefeuille, tout en restant majoritairement investi en OPC. Il s'exposera aux différents marchés (actions, obligations, monétaires) de tous secteurs et toutes capitalisations en investissant à hauteur de **50% minimum de son actif dans des parts ou actions d'OPC et à hauteur de 49% maximum de son actif net en actions directes**.

Aussi, l'objectif du fonds est de **surperformer l'indice composite 70% MSCI Daily TR Net World en € et 30% €STR capitalisé**, une commission variable égale à 15% de la performance supérieure à cet objectif est prélevée.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 21/07/2023.

Si toutefois vous n'acceptez pas les termes de cette opération, conformément à la réglementation vous avez la possibilité de céder vos parts à tout moment sans frais, le fonds ne comportant pas de frais de sortie.

Quelle est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement/Risque : Oui**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Oui**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significatif**)))

Quelle est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

- N/A

Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques du fonds actuellement et dans le futur ?

Voici le détail des modifications apportées à l'objectif de gestion, à la stratégie de gestion et à la composition des actifs décrits dans le prospectus du fonds :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon supérieur à 5 ans en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations internationaux en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5 % net de frais de gestion. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...) L'exposition à ces marchés se fera principalement au travers d'OPC.	L'objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon supérieur à 5 ans en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations internationaux en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5 % nette de frais de gestion à l'indice composite 70% MSCI Daily TR Net World en € et 30% €STR capitalisé. La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...) L'exposition à ces marchés se fera principalement au travers d'OPC.
Stratégie d'investissement	Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen, le pourcentage minimum de détention ou d'exposition à ces OPC sera de 90 %. Par ailleurs, le fonds pourra être exposé aux produits dérivés avec une exposition globale maximale de 100 % de l'actif net. Le FCP investira dans des OPC (ou ETF) de produits de taux ou convertibles et dans des OPC (ou ETF) de produits d'actions ou convertibles, en fonction des opportunités de marché. ▪ Allocation stratégique : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit en fonction de l'évolution des marchés, en OPC (ou ETF) de produits de taux ou convertibles (France, Europe et autres zones)	Le FCP recherchera en permanence des opportunités de marché et restera flexible sur l'ensemble du portefeuille. L'univers d'investissement est ainsi composé des classes d'actifs suivantes : actions, obligations (souverain, corporate, high yield, convertibles), alternatif ou monétaire. Les investissements étant réalisés au travers d'OPC ou en direct. Aucune allocation stratégique de référence n'est déterminée. Le portefeuille du FCP est composé selon un principe de recherche du couple rendement/risque optimal. En fonction de ses anticipations sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions fortes, le gérant sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux.

	<p>et en OPC (ou ETF) actions (toutes zones géographiques). Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance.</p> <p>Le FCP pourra donc investir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entre 0 et 100 % en OPC (ou ETF) spécialisés sur les marchés actions de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques et de biens réels (notamment énergies renouvelables, énergies alternatives, ressources naturelles, matériaux de base, métaux précieux et immobiliers). ✓ Entre 0 et 100 % en OPC (ou ETF) de produit de taux (incluant les OPC à dominante taux dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue) ou convertibles (de toutes zones géographiques) de signature d'Etat, privé, et de toutes qualités de signatures. L'exposition indirecte, via les OPC, aux dettes « High Yield » (titres spéculatifs) ne dépassera pas 100%. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux produits de taux est comprise entre -2 et 10. ✓ Entre 0 et 10% en actions, et obligations ou autres titres de créances émis(es) ou garanti(es) par un Etat ou émis(es) par des organismes de financement internationaux, et libellés en euro. <p>La FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE dont les pays émergents, jusqu'à 100% de son actif net. De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de l'actif net.</p> <p>Existence éventuelle d'un risque de change pour le résident de la zone euro (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection des sous-jacents : le portefeuille est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale. ✓ La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une constance des performances d'OPC dans leur catégorie respective. ▪ Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés. 	<p>Les OPC composant le portefeuille seront sélectionnées à partir de critères quantitatifs et qualitatifs et retenus d'après leur capacité à répondre à l'allocation d'actifs visée par l'équipe de gestion.</p> <p>Cette sélection pourra être complétée par la détention d'actions en direct à hauteur de 49% maximum de l'actif net.</p> <p>Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays hors OCDE dont les pays émergents, jusqu'à 100% de son actif net. De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de l'actif net. L'exposition aux dettes « High Yield » (titres spéculatifs) ne dépassera pas 100% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux produits de taux est comprise entre -2 et 10.</p> <p>Existence éventuelle d'un risque de change pour le résident de la zone euro (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP).</p> <p>La procédure de sélection des OPC se fonde sur 3 étapes principales :</p> <p>1/ Identification. Cette première phase a pour objectif d'identifier des fonds présentant une unité de style (produits grandes valeurs, produits petites valeurs, produits indiciels et/ou produits investis sur des valeurs de croissance, valeurs value ...)</p> <p>2/ Analyse. L'objectif de cette analyse est de retenir quelques fonds par style parmi les plus performants de leur catégorie. Cette analyse se décompose en deux étapes : - Une approche quantitative : cette approche répond au double objectif qui est de valider sur différentes périodes le comportement du fonds et la stabilité de son comportement sur différents horizons d'investissement. - Une approche qualitative : l'objectif de cette approche est de connaître les équipes de gestion, de valider les processus mis en place dans les sociétés dans différents domaines tels que la recherche interne, les processus d'investissement, le contrôle des risques... Cette approche vise par ailleurs à appréhender les contraintes propres au produit (liquidité, frais, statut réglementaire...).</p> <p>3/ La sélection L'objectif de cette phase est de valider définitivement un certain nombre de produit, par style de gestion, qui va constituer le cœur de liste de la sélection. Cette étape de sélection se fonde elle aussi sur une approche quantitative, et sur une approche qualitative : - Une approche quantitative : L'analyse des portefeuilles sélectionnés permet de valider une stabilité dans la composition des portefeuilles. - Une approche qualitative : Une approche qualitative complémentaire est effectuée au travers de visites aux sociétés de gestion et d'entretiens avec les gérants. Cette dernière permet de finaliser le processus de sélection des fonds cibles dans lesquels l'OPCVM pourra investir après validation par un comité.</p> <p>La procédure de sélection des actions en titres vifs :</p> <p>En complément de la sélection OPC, le FCP pourra être investi entre 0% et 49% de l'actif net en titres vifs actions. La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation sont déterminées en fonction de l'environnement de marché. Les décisions de modification ou de réallocation des pondérations sont alors mises en place par le gérant en fonction de ses anticipations sur les évolutions du marché.</p>
<p>Composition des actifs</p>	<p>➤ <u>Actifs (hors dérivés intégrés) :</u></p> <p>Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :</p> <p><u>L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions : 0-10% de l'actif net <p>Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira sur un ou plusieurs marchés des actions, émises dans tout pays, appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière émises dans un ou plusieurs pays. La répartition géographique et/ou sectorielle des</p>	<p>➤ <u>Actifs (hors dérivés intégrés) :</u></p> <p><u>L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions : 0%-49% de l'actif net <p>Le FCP pourra investir en direct sur les marchés des actions, émises dans tout pays, appartenant à tous les secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière, libellé dans toute devise. La répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.</p>

	<p>émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations : 0-10% de l'actif net <p>Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP investira dans des obligations ou autres titres de créances émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis(es) par des organismes de financement internationaux, et libellés en euro.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers : 90%-100% de l'actif net <p>Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra détenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou étrangers, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement • jusqu'à 30% de son actif des parts ou actions d'autres OPC droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. <p>NB : Le FCP pourra notamment employer dans son actif des parts ou actions d'OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le Erasmus Gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus : 	<p>L'investissement dans les actions hors pays de l'OCDE est limité à 10% de l'actif net. L'investissement dans les actions émises par des sociétés de petite capitalisation (inférieure à 3 Mrds d'euros de capitalisation boursière) est limité à 10% de l'actif net.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations : 0%-10% de l'actif net <p>Le FCP investira dans des obligations ou autres titres de créances émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis(es) par des organismes de financement internationaux et libellés en euro.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Actions ou parts d' OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger : 50%-100% de l'actif net <p>Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra détenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou étrangers, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement - jusqu'à 30% de son actif des parts ou actions d'autres OPC droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. <p>L'investissement en OPC exposés aux pays hors OCDE pourra représenté jusqu'à 100% de l'actif net. L'investissement en OPC exposés aux sociétés de petite capitalisation pourra représenté jusqu'à 100% de l'actif net.</p> <p>Le FCP pourra investir dans des parts ou actions d'OPCVM gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par Erasmus Gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Résumé des fourchettes d'investissement et d'exposition : 																																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Actions</th> <th>Obligations</th> <th>Parts ou actions d'OPC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fourchettes de détention</td> <td>0-10%</td> <td>0%-10%</td> <td>90%-100%</td> </tr> <tr> <td>Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE dont les pays émergents</td> <td>0-10%</td> <td>Néant</td> <td>0-100%</td> </tr> <tr> <td>Investissement dans des instruments financiers des petites capitalisations</td> <td>0-10%</td> <td>Néant</td> <td>0-100%</td> </tr> <tr> <td>Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion</td> <td>Néant</td> <td>Néant</td> <td>Néant</td> </tr> </tbody> </table>		Actions	Obligations	Parts ou actions d'OPC	Fourchettes de détention	0-10%	0%-10%	90%-100%	Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE dont les pays émergents	0-10%	Néant	0-100%	Investissement dans des instruments financiers des petites capitalisations	0-10%	Néant	0-100%	Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe d'actif :</th> <th>Titre vifs Actions</th> <th>Titre vifs Obligations</th> <th>Parts ou actions d'OPC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fourchettes d'investissement</td> <td>0%-49%</td> <td>0%-10%</td> <td>50%-100%</td> </tr> <tr> <td>Exposition aux instruments financiers des pays hors OCDE dont les pays émergents</td> <td>0%-10%</td> <td>Néant</td> <td>0%-100%</td> </tr> <tr> <td>Exposition aux instruments financiers de petites capitalisations</td> <td>0%-10%</td> <td>Néant</td> <td>0%-100%</td> </tr> </tbody> </table>	Classe d'actif :	Titre vifs Actions	Titre vifs Obligations	Parts ou actions d'OPC	Fourchettes d'investissement	0%-49%	0%-10%	50%-100%	Exposition aux instruments financiers des pays hors OCDE dont les pays émergents	0%-10%	Néant	0%-100%	Exposition aux instruments financiers de petites capitalisations	0%-10%	Néant	0%-100%
	Actions	Obligations	Parts ou actions d'OPC																																			
Fourchettes de détention	0-10%	0%-10%	90%-100%																																			
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE dont les pays émergents	0-10%	Néant	0-100%																																			
Investissement dans des instruments financiers des petites capitalisations	0-10%	Néant	0-100%																																			
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant																																			
Classe d'actif :	Titre vifs Actions	Titre vifs Obligations	Parts ou actions d'OPC																																			
Fourchettes d'investissement	0%-49%	0%-10%	50%-100%																																			
Exposition aux instruments financiers des pays hors OCDE dont les pays émergents	0%-10%	Néant	0%-100%																																			
Exposition aux instruments financiers de petites capitalisations	0%-10%	Néant	0%-100%																																			
Frais																																						
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance au-delà de 5% annualisé		15% de la surperformance par rapport à l'indice composite 70% MSCI Daily TR Net World en € et 30% €STR capitalisé																																			

Toutes les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Vous pouvez consulter les DIC et Prospectus du fonds sur le site internet www.erasmusgestion.com